



litige avec courtier crédit

Par **BG2**, le **05/02/2024** à **14:40**

Bonjourrrnrn j'ai fait appel a un courtier pour l'obtention de mon prêt immobilier après avoir eut déjà 3 propositions en direct que je lui ai transmise , celui ci m'a garanti qu'il pouvait avoir mieux .rrnrn J'ai signé un mandant mais en final le montant du prêt et de moitié de celui demandé du fait que les propositions n'etaient pas assez basses en taux et j'ai donc augmenté mon apport.rnrn Lors de la signature du prêt le taux proposé était supérieur au moins disant que j'avais eu en direct du fait du montant de l'assurance , j'ai informé mon courtier de la situation et il m'a dit que l'assurance pouvait être résiliée juste après.rnrn A ce jour il me réclame ses honoraires de 2000 € alors que pour moi sa mission n'est ni terminée (pas de changement d'assurance) , ni a la hauteur de l'objectif car le TAEG sera au mieux celui que j'avais en direct.rnrn Quels recours puis je avoir pour soit renégocier les honoraires soit l'obliger a obtenir une assurance comparable en garantie a un meilleur taux.rnrn Merci d'avance pour votre réponse